

DEC160652DR18

**Décision portant nomination de M Renaud LIMELETTE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8025 intitulée Centre d'Histoire Judiciaire**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8025 intitulée Centre d'Histoire Judiciaire et nommant M. Farid LEKEAL en qualité de directeur ;

Considérant que M. Renaud LIMELETTE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 17 au 18/10 du 08 au 09/11 et du 27 au 28/11/12,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Renaud LIMELETTE est reconduit dans sa nomination, aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8025 intitulée Centre d'Histoire Judiciaire, à compter du 01/01/2015.

M. Renaud LIMELETTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Renaud LIMELETTE, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 15/03/2016  
l'unité

Le directeur de



Farid LEKEAL

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du Président de l'Université Lille2 Droit et Santé  
Xavier VANDENDRIESSCHE